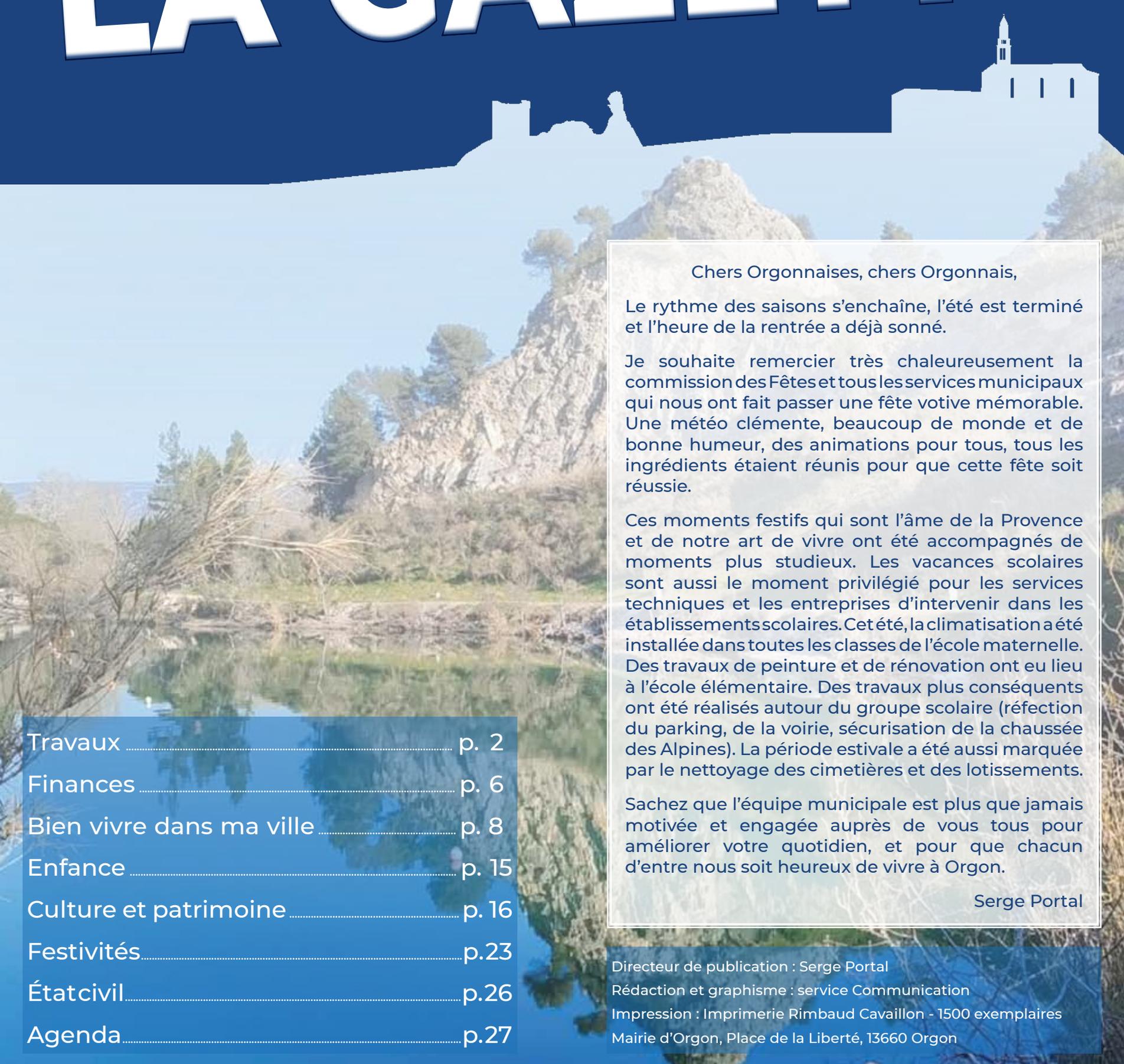




LA GAZETTE



Chers Orgonnaises, chers Orgonnais,

Le rythme des saisons s'enchaîne, l'été est terminé et l'heure de la rentrée a déjà sonné.

Je souhaite remercier très chaleureusement la commission des Fêtes et tous les services municipaux qui nous ont fait passer une fête votive mémorable. Une météo clémente, beaucoup de monde et de bonne humeur, des animations pour tous, tous les ingrédients étaient réunis pour que cette fête soit réussie.

Ces moments festifs qui sont l'âme de la Provence et de notre art de vivre ont été accompagnés de moments plus studieux. Les vacances scolaires sont aussi le moment privilégié pour les services techniques et les entreprises d'intervenir dans les établissements scolaires. Cet été, la climatisation a été installée dans toutes les classes de l'école maternelle. Des travaux de peinture et de rénovation ont eu lieu à l'école élémentaire. Des travaux plus conséquents ont été réalisés autour du groupe scolaire (réfection du parking, de la voirie, sécurisation de la chaussée des Alpines). La période estivale a été aussi marquée par le nettoyage des cimetières et des lotissements.

Sachez que l'équipe municipale est plus que jamais motivée et engagée auprès de vous tous pour améliorer votre quotidien, et pour que chacun d'entre nous soit heureux de vivre à Orgon.

Serge Portal

Travaux	p. 2
Finances	p. 6
Bien vivre dans ma ville	p. 8
Enfance	p. 15
Culture et patrimoine	p. 16
Festivités	p. 23
État civil	p. 26
Agenda	p. 27

Directeur de publication : Serge Portal
 Rédaction et graphisme : service Communication
 Impression : Imprimerie Rimbaud Cavaillon - 1500 exemplaires
 Mairie d'Orgon, Place de la Liberté, 13660 Orgon



Travaux



Aménagement
d'un chemin piétonnier
Chaussée des Alpines
Entreprise Colas



Aménagement et
sécurisation du carrefour
route de Bazardes et
chaussée des Alpines
Entreprise Colas



◀ Sécurisation des
toitures en péril sur la
commune
CG Alpilles

Refonte de la toiture du
Moulin Gillard ▶
CG Alpilles





◀ **Peinture des coulisses
place du Four à Chaux**
Services techniques



**Peinture de l'école
élémentaire ▶**
Services techniques



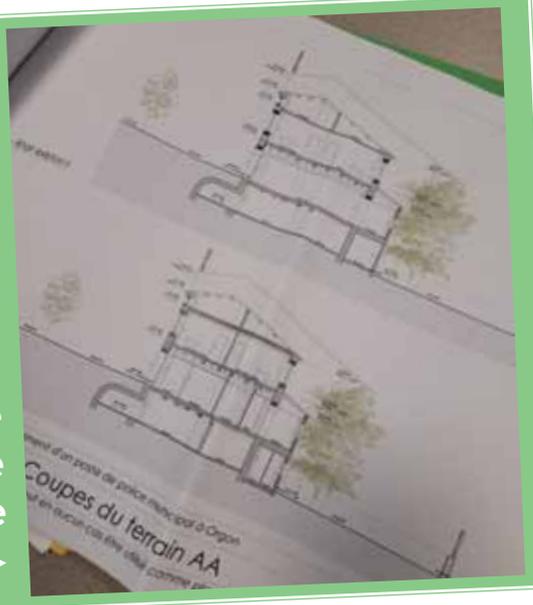
◀ **Climatisation de l'école
maternelle**
Entreprise Etavis



**Équipement de la
classe mobile à l'école
élémentaire ▶**
Digit Hall



◀ **Peinture de la
salle d'exposition du
monastère de Notre-
Dame-de-Beauregard**
Services techniques



**Dépôt du permis de
construire pour le
futur poste de police
municipale ▶**

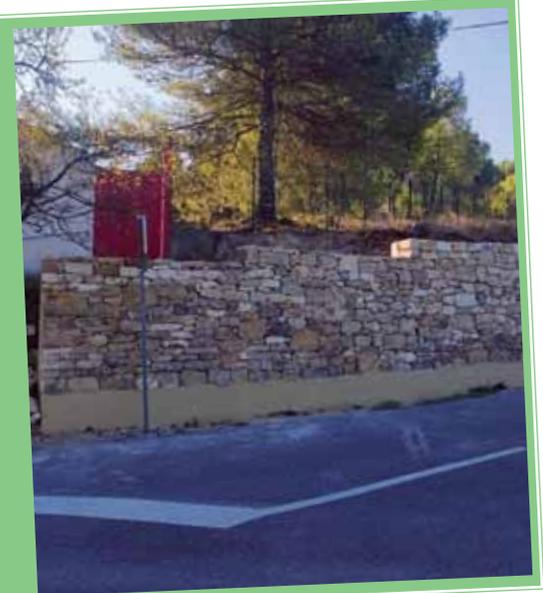
Travaux



◀ Réfection des escaliers
d'un logement rue
Edmond Coste

SARL Mostefa

Réparation du mur de
soutènement, chemin du
Moulin à Vent ▶
SARL KP 2 P



◀ Réparation des bornes
incendie

Déploiement de dix
défibrillateurs sur la
commune ▶
Électricité Di Mattia



◀ Désherbage des
cimetières

Star's Jardin

Entretien des
lotissements ▶
Star's Jardin



Pose d'une pergola à la Médiathèque

Services techniques



Gérard Algrin prend sa retraite après trois décennies au service la commune

Avec près de trente années de service au compteur, c'est avec émotion que nous avons célébré le départ à la retraite de Gérard Algrin le 1^{er} juillet dernier.

C'est en 1993 que Gérard a fait ses premiers pas au sein de notre mairie, apportant avec lui un enthousiasme et un engagement qui ne se sont jamais démentis au fil des années. Gérard a laissé une marque indélébile au sein de notre commune, et notamment au sein du service technique où il était chef d'équipe depuis 2016. Sa passion pour son travail et sa connaissance exceptionnelle de notre commune ont été une ressource inestimable pour notre village.

Nous sommes reconnaissants d'avoir eu Gérard Algrin à nos côtés pendant toutes ces années. Sa bonne humeur va beaucoup manquer à toute l'équipe municipale.

Élus et agents lui souhaitent le meilleur pour cette nouvelle étape de sa vie !



Finances

Des résultats positifs pour 2022

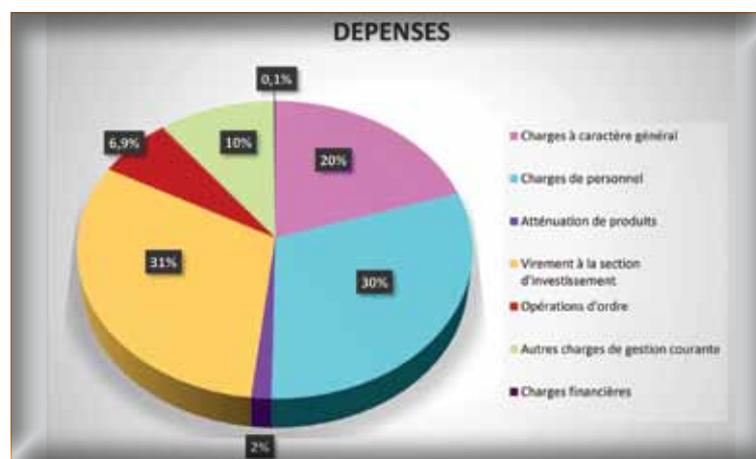
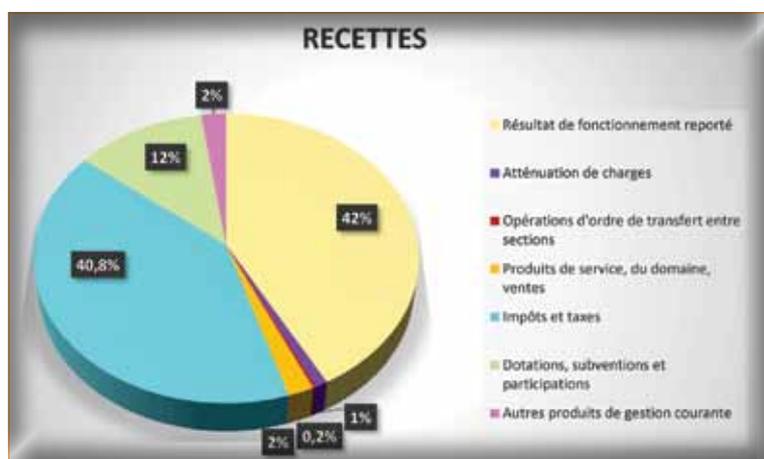
Validés en Conseil Municipal le 08 février 2023, les résultats de l'exercice 2022 montrent un compte administratif et un compte d'investissement positifs au 31 décembre 2022.

Résultats du budget 2022

		RECETTES	DÉPENSES
RÉALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	4 983 631,50 €	4 634 698,33 €
	Section d'investissement	1 275 017,06 €	1 387 016,28 €
REPORT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	Report en section de fonctionnement	3 511 765,77 €	0,00 €
	Report en section d'investissement	280 128,16 €	0,00 €
RESTES A RÉALISER	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	269 011,00 €	289 108,67 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	8 495 397,27 €	4 634 698,33 €
	Section d'investissement	1 824 156,22 €	1 676 124,95 €
	Total cumulé	10 319 553,49 €	6 310 823,28 €

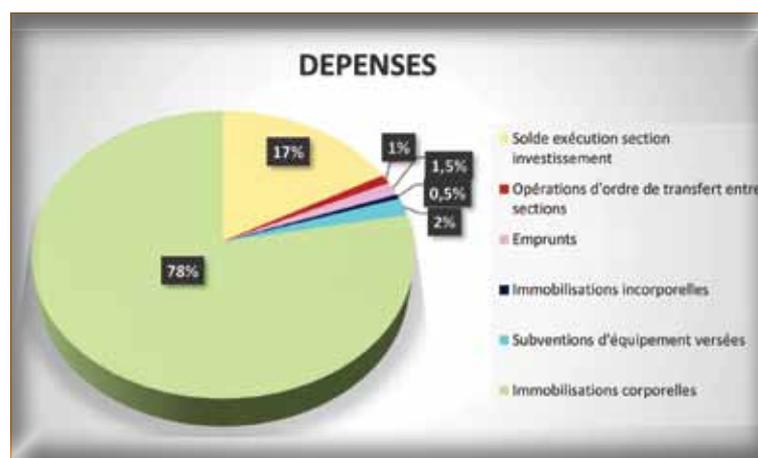
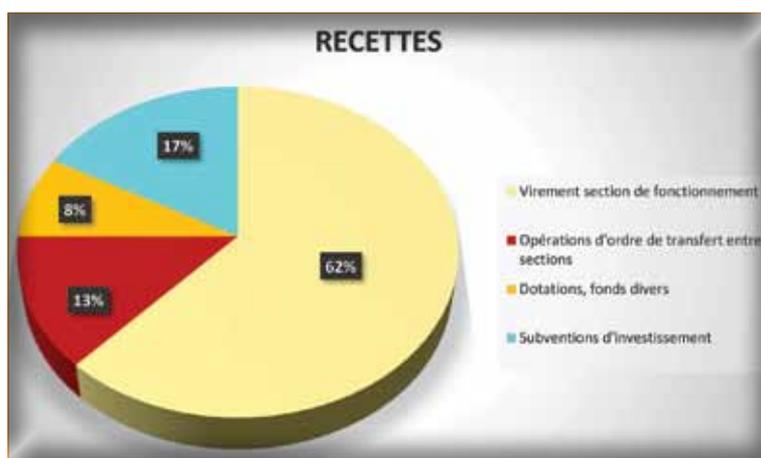
Les résultats cumulés de l'exercice 2022 présentent un excédent de clôture de : + 3 860 698,94 € en section de fonctionnement et de + 168 128,94 € en section d'investissement.

*Résultats cumulés = addition des résultats 2022 aux années précédentes.



Les trois postes de dépenses les plus importants concernent le virement à la section d'investissement, les charges de personnel et les charges à caractère général. Ce dernier chapitre se compose principalement des consommations en eau et électricité, de l'entretien et réparation des biens meubles et immeubles, de la maintenance, des contrats de prestations de services, des assurances, des manifestations... La gestion en fonctionnement reste stable par rapport aux années précédentes. 31% de dépenses sont virés dans la section investissement. Cette somme est la capacité d'autofinancement de la commune pour financer l'investissement. Il faut noter que la capacité d'autofinancement se réduit d'année en année (37% en 2022) à la suite des baisses des dotations et à la contribution des collectivités à l'effort de maîtrise de la dépense publique.

Budget d'investissement 2022



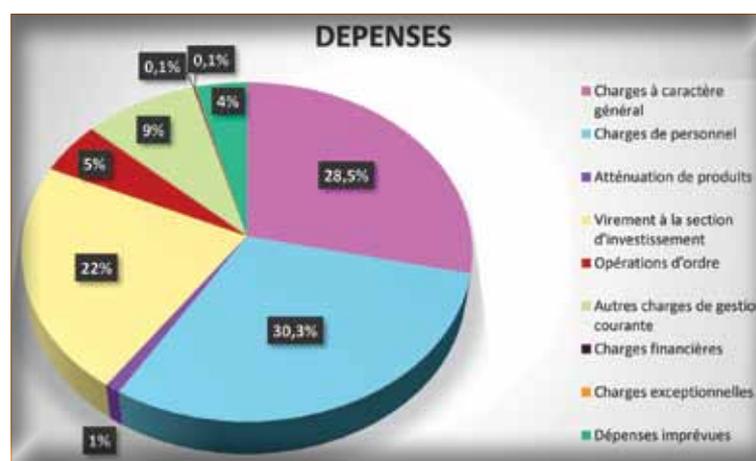
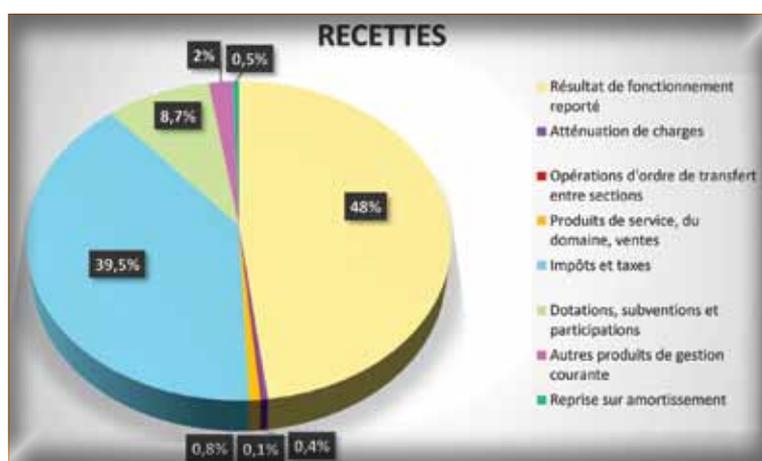
Le chapitre le plus important des dépenses d'investissement est celui des immobilisations corporelles qui correspondent aux travaux de bâtiments, de voirie et aux acquisitions foncières. Une part importante des recettes de la Commune provient du fonds de compensation de la TVA (dotations, fonds divers) et des subventions d'investissement qui sont attribuées en grande majorité par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité.

Une projection stable et équilibrée pour 2023

Affectation des résultats

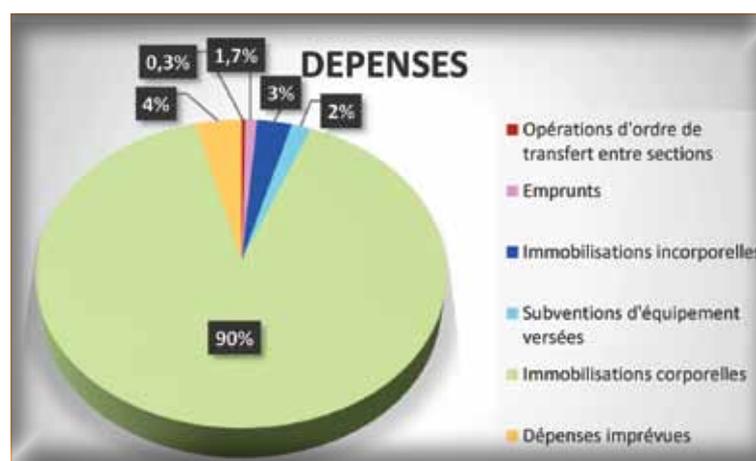
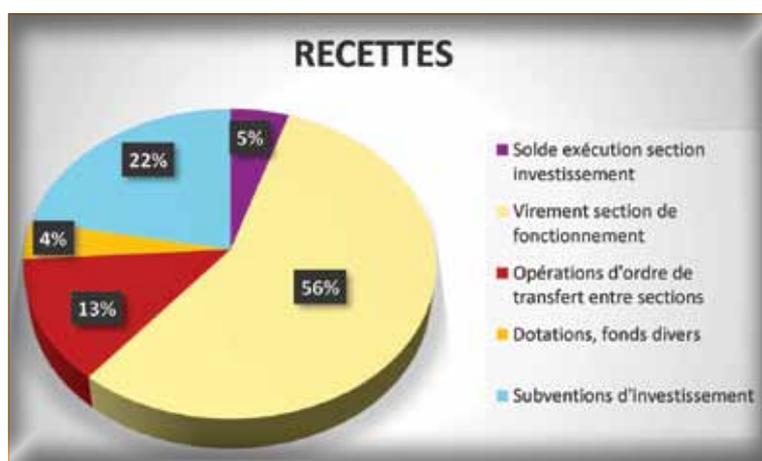
L'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 a été votée en Conseil Municipal le 08 février 2023 de la manière suivante : - Report de l'excédent de fonctionnement de 3 860 698,94 € en recettes de fonctionnement.
- Report de l'excédent d'investissement de 168 128,94 € en recettes d'investissement.

Budget de fonctionnement 2023



La projection du budget primitif 2023 en dépenses et recettes de fonctionnement est stable par rapport à l'année 2022. Une légère hausse a été prévue sur les lignes budgétaires des charges à caractère général afin d'anticiper la hausse des énergies, carburants, eau et électricité. Le chapitre des autres charges de gestion courante correspond principalement aux subventions aux associations.

Budget d'investissement 2023



A savoir ! L'ensemble des documents présentant les résultats 2022 et le budget primitif 2023 sont consultables sur demande à l'accueil de la Mairie.

Taxe d'habitation - Une suppression progressive de la taxe d'habitation s'applique selon les revenus. À partir de 2023, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe d'habitation dépend de votre logement, de sa localisation et de votre situation personnelle (revenus, composition du foyer...) au 1^{er} janvier. Cette taxe est perçue par l'État.

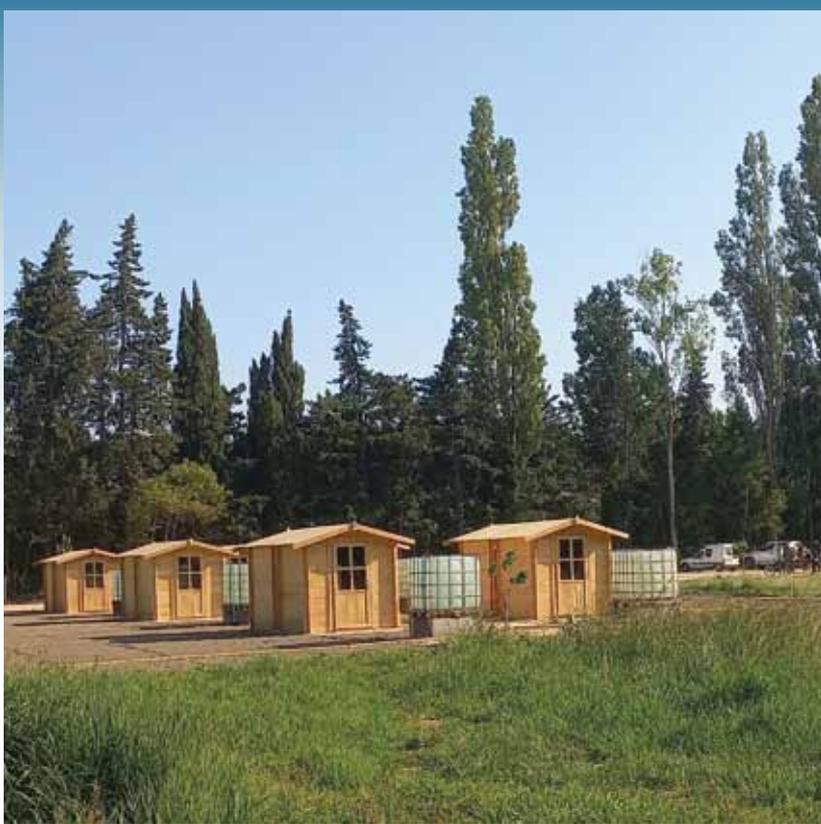
Taxe foncière - Les taux d'imposition sur le foncier bâti (11,70%) et le foncier non bâti (33,15%) sont maintenus pour l'année 2023, sans augmentation.

Bien vivre dans ma ville

Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants Nous vous souhaitons la bienvenue à Orgon !

Vous venez d'arriver sur la commune ? Vous êtes sur le point d'emménager ? Nous sommes très heureux de vous accueillir parmi les Orgonnaises et Orgonnais et espérons que vous apprécierez notre belle ville. Inscrivez-vous à l'accueil de la Mairie et nous vous convierons à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, qui se déroulera le 15 novembre 2023, pour un moment convivial d'échanges sur les différents services et activités que vous pourrez trouver dans Orgon.

Mairie d'Orgon, Place de la Liberté, 13660 Orgon - 04 90 73 00 01 - mairie@orgon.fr



Épanouissement au vert L'ouverture des jardins familiaux

Dans une démarche visant à promouvoir l'écologie urbaine et à encourager la cohésion sociale, la commune d'Orgon a inauguré au printemps dernier l'ouverture de douze jardins familiaux, situés sur le chemin des Piellettes. Chaque parcelle est mise à la disposition d'habitants qui souhaitent mettre en pratique leurs talents de jardiniers et cultiver leurs propres légumes, fruits, herbes aromatiques ou fleurs. Les douze parcelles ont été attribuées au printemps et ces jardins, qui étaient autrefois un simple terrain vague, sont désormais parsemés de rangées soignées de plants de fruits et légumes.

Les retombées écologiques ne sont pas négligeables. Les jardins familiaux contribuent à la réduction de l'empreinte carbone en favorisant la production locale de produits alimentaires. De plus, la végétation qui se développe dans ces parcelles aide à améliorer la qualité de l'air et à créer des îlots de fraîcheur au sein de la ville.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire sur la liste d'attente d'attribution des jardins, s'adresser à la Mairie au 04.90.73.00.01 ou à mairie@orgon.fr





Les encombrants - un service gratuit mais des règles à respecter !

A l'inverse des ordures ménagères, les déchets dits *encombrants* font l'objet d'une collecte dédiée organisée par les services municipaux.

Cette collecte prend la forme d'un ramassage hebdomadaire, le lundi matin, de septembre à juin.

Les encombrants acceptés

La collecte des encombrants ne concerne que les déchets trop volumineux pour être transportés dans le coffre d'une voiture.

Ex : armoire, canapé, frigidaire, matelas, lave-linge...

Les déchets refusés

Sont exclus du ramassage, les déchets suivants :

- Déchets pouvant être jetés dans les colonnes de tri (ordures ménagères, verre, emballages plastiques...).
- Déchets liés à une activité professionnelle et/ou commerciale (grands cartons).
- Déchets présentant un risque écologique et/ou sanitaire (solvants, batteries, pots de peinture, pneus usagés, gravats...).
- Déchets pouvant être transportés en voiture (petits meubles, vaisselle...).
- Déchets verts (qui doivent être apportés en déchetterie).
- Bouteilles de gaz (qui doivent être déposées dans un point de collecte ou peuvent être reprises par le vendeur).
- Véhicules motorisés (qui doivent être confiés à un centre Véhicule Hors d'Usage).

Un enregistrement obligatoire

Afin que le service des encombrants vienne récupérer vos déchets, il est obligatoire de vous enregistrer au préalable à l'accueil de la Mairie au 04.90.73.00.01 en mentionnant la nature des encombrants à récupérer.

Il vous sera alors communiqué la prochaine date de collecte des encombrants.

Attention, les services ne sont pas autorisés à pénétrer dans votre jardin, votre cour ou votre maison.

Il vous appartient de déposer vos encombrants à l'extérieur de votre habitation la veille du ramassage à partir de 19h00 ou le matin même à partir de 7h00.

Attention !

Si vous déposez un encombrant sur le trottoir sans l'avoir enregistré au préalable, il sera considéré comme un « déchet laissé sur la voie publique ».

Laisser des déchets sur la voie publique est formellement interdit et puni d'une amende forfaitaire de 135 €.

Si le contrevenant ne paie pas l'amende et la conteste, le juge du tribunal de police est saisi.

En cas de culpabilité reconnue par le tribunal, le contrevenant devra régler une amende pouvant atteindre 1500 €.

Une ville plus propre ensemble !

Action n°1 - Jeter ses déchets à la poubelle

Afin de maintenir la propreté et la qualité de vie dans la commune, une action est essentielle : ne pas jeter ses déchets au sol ou laisser ses poubelles dans la rue.

Malheureusement, nous constatons encore trop d'incivilité et trop de personnes qui utilisent la voie publique comme une poubelle. Les déchets jetés dans les rues et sur les trottoirs créent une image négative et insalubre de la ville.

Nous encourageons tous les citoyens à prendre des mesures responsables pour leur ville et pour l'environnement en déposant leurs déchets dans les colonnes de tri prévues à cet effet.

Terre de Provence agglomération a implanté un grand nombre de poubelles sur l'ensemble de la commune.

Elles sont vidées tous les jours afin de garantir un environnement propre et sain sur les emplacements.

Alors, aucune excuse, afin de conserver une ville propre et accueillante, on ne jette pas ses déchets au sol. Les trottoirs ne sont pas des dépotoirs !

Info : l'amende pour les déchets laissés sur la voie publique s'élève à 135 €.



Action n°2 - Entretenir ses haies et cours d'eau

L'entretien des haies qui bordent les propriétés est une obligation et une nécessité pour la sécurité des personnes. Nous voyons trop fréquemment des habitants obligés de descendre des trottoirs et continuer leur marche à pied sur la route pour éviter des broussailles trop volumineuses provenant de propriétés privées. Certaines haies peuvent même gêner la visibilité des automobilistes à certains carrefours. Les propriétaires riverains, les collectivités et les entreprises ont également l'obligation de maintenir la propreté des cours d'eau et de collecter les déchets et les débris qui s'y trouvent. Il est important de respecter les normes environnementales pour éviter tout impact négatif sur l'environnement.

Action n°3 - Ramasser les déjections de ses animaux de compagnie

Il est important que tous les propriétaires de chiens prennent leurs responsabilités en ramassant systématiquement les déjections de leurs compagnons à quatre pattes. En plus d'être une obligation civique, cette action contribue directement à maintenir la propreté et l'hygiène de notre ville. En adoptant cette simple habitude, vous participez activement à préserver la beauté de notre ville, à créer un environnement agréable pour chacun et à promouvoir le respect mutuel entre les citoyens.

Prenons tous part à l'effort collectif pour assurer un cadre de vie propre, sain et harmonieux pour tous.

Bien vivre dans ma ville

Le tri de vos emballages est simplifié !

Depuis le 1^{er} décembre vous pouvez déposer tous vos emballages - sans exception - dans le sac de tri. Depuis des années, Terre de Provence et votre commune s'engagent à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Si nos efforts ont offert jusque-là des résultats encourageants, nous avons décidé d'aller encore plus loin en simplifiant les règles de tri pour augmenter ainsi les performances de recyclage sur notre territoire. Cette simplification est permise par l'évolution des procédés de tri et de recyclage.

Quels bénéfices ?

Pour vous, un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, nous le souhaitons, systématique. Pour nous, moins d'erreurs dans le sac de tri, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-vertueuse qui bénéficiera à tous. En triant plus, vous nous permettrez de recycler plus d'emballages en plastique et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

En pratique ?

Concrètement, depuis le 1^{er} décembre, tous vos emballages ont leur place dans votre sac jaune. Auparavant, seules les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton. Depuis le 1^{er} décembre, vous pouvez déposer dans le sac jaune, vos emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, et tous les emballages en plastique, sans exception ! Plus de simplicité des règles de tri, c'est moins d'hésitation ! Vos emballages en verre restent eux bien entendu à trier dans les colonnes vertes à proximité de chez vous.

Voici les nouveaux réflexes à adopter :

- C'est un emballage ? Je le dépose dans le sac de tri !
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Je dépose les emballages séparés les uns des autres dans le sac.

Désormais, plus de doute, tous les emballages se trient.

Déchetterie de Barbentane/Rognonas

Particuliers, vous pouvez désormais déposer vos déchets à la déchetterie de Barbentane/Rognonas sans prendre de rendez-vous le mardi après-midi et le jeudi toute la journée, comme pour les autres déchetteries du territoire. Pour les autres jours, afin de réguler les flux de visites, la prise de rendez-vous reste en place.

A noter que l'accès à la déchetterie de Barbentane/Rognonas est uniquement réservé aux particuliers, contrairement aux autres déchetteries intercommunales qui accueillent aussi les professionnels, compte tenu des capacités d'accueil plus limitées de ce site.

Pour prendre rendez-vous, connectez-vous dans la rubrique en un clic du site de votre agglomération www.terredeprovence-agglo.com.

Objectif



Vers un environnement plus sain et durable

La France est un des plus gros consommateurs de pesticides en Europe, pourtant il est connu aujourd'hui que l'utilisation des pesticides, et en particulier des herbicides, provoque une pollution de l'eau. Or, la préservation de sa qualité est un enjeu majeur pour des raisons de santé publique.

La limitation de l'usage des pesticides est désormais un objectif pour tous. La loi Labbé adoptée en janvier 2014 et la loi sur la transition énergétique ont programmé la fin de l'usage des pesticides par la mise en place de l'objectif « zéro phyto » dans l'ensemble des espaces publics et chez le particulier. En renonçant aux pesticides, la municipalité s'engage à minimiser son impact sur l'écosystème délicat des Alpilles, où la faune et la flore cohabitent en harmonie. Il est de notre devoir de préserver ce patrimoine naturel pour les générations futures.

L'objectif du « zéro phyto » passe nécessairement par un changement de nos pratiques et de nos mentalités. L'acceptation de l'herbe dans notre quotidien devient indispensable. Les espaces verts, bien que pouvant présenter un aspect plus sauvage, seront le reflet d'un engagement envers un avenir plus sain et respectueux de l'environnement.

Professionnels, les tarifs de dépôts de vos déchets changent

Les déchetteries sont des équipements destinés aux particuliers et n'ont normalement pas vocation à accueillir les déchets des activités économiques.

Néanmoins soucieux d'accompagner les petites entreprises ne disposant pas toujours de solutions d'élimination pour de petits volumes, les élus de Terre de Provence Agglomération ont choisi d'offrir une solution de proximité aux professionnels pour traiter leurs déchets assimilables aux déchets des particuliers.

Quatre déchetteries de Terre de Provence Agglomération sont ainsi accessibles aux professionnels Maillane/Graveson, Châteaurenard/Noves, Eyragues et Mollégès. L'accès à la déchetterie de Barbentane n'est pas autorisé en raison des capacités d'accueil plus limitées de ce site.

Les tarifs de dépôt pour les professionnels ont été récemment actualisés, afin de tenir compte de l'évolution du coût de traitement.

Nouveaux tarifs 2023 par tonne : bois - 144 €, encombrants - 215 € déchets verts - 73 €, gravats - 27 € et plastiques agricoles - 153 €.



VRAC
PAYS D'ARLES

EST À ORGON !

UNE EPICERIE ASSOCIATIVE DES BONS PRODUITS A PETITS PRIX

Les 1^{ers} vendredi après-midi du mois

Choix des produits, organisation des épicerie, ateliers et animations autour de l'alimentation...
CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PROJET VRAC DE VOTRE QUARTIER !

Au Foyer Rural

Plus d'infos :
Contacter ARIEL
07 77 78 97 55
ariel-paysdardles@vrac-asso.org

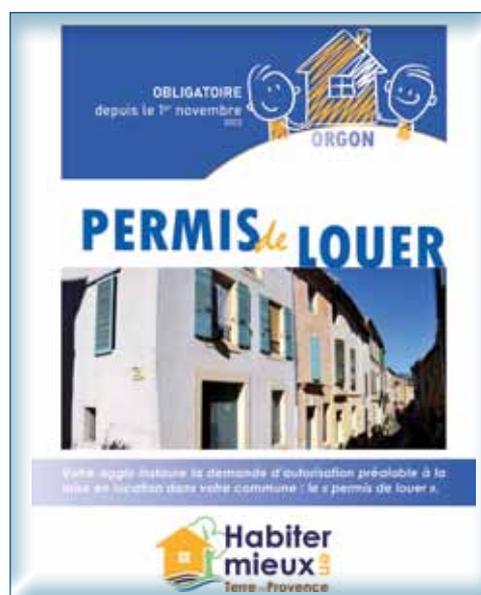
Toutes les infos pratiques sur :
VRAC Pays d'Arles

Logo: RHÔNE PAYS D'ARLES

Chats domestiques Pensez à la stérilisation

Le nombre de chats errants est sans cesse croissant sur la commune. Les chatons issus de portées non désirées se retrouvent le plus souvent dans la rue. Ce n'est pourtant pas la solution idéale. Ces chats vivent une vie de misère, exposés aux maladies, aux blessures, à la faim et à la maltraitance. Afin de limiter leur reproduction, il est nécessaire de stériliser votre animal de compagnie. Vous pouvez vous rapprocher d'associations de protection des animaux qui vous accompagneront et vous aideront à bénéficier de frais vétérinaires réduits.

Pour rappel, un couple de chats non stérilisés peut engendrer 12 chats en 1 an, 144 chats en 2 ans, 1 728 chats en 3 ans, 20 736 chats en 4 ans !



OBLIGATOIRE depuis le 1^{er} novembre 2014

ORGON

PERMIS de LOUER

Votre agglomération inclure la demande d'autorisation préalable à la mise en location dans votre commune / le « permis de louer ».

Habiter mieux
Terre-Provence

Habiter mieux en Terre de Provence

Terre de Provence Agglomération vous propose un accompagnement gratuit pour définir et réaliser votre projet de travaux :

- amélioration énergétique de votre logement,
- travaux de maintien à domicile,
- amélioration de votre logements locatifs.

Vous pouvez vous rendre, sans rendez-vous, dans la permanence de votre commune afin d'être reçu par l'opérateur SOLIHA Provence.

Cette association est chargée, par Terre de Provence, de vous informer, vous conseiller et vous accompagner gratuitement pour votre projet de rénovation (rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie...).

Une étude de votre projet et une recherche de financements personnalisée vous seront proposées.

En fonction de votre projet, vous pourrez en effet bénéficier d'une aide financière de l'ANAH, mais aussi de Terre de Provence et de votre commune, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Gage d'un habitat digne

La mise en place du permis de louer, gage d'un habitat digne. Pour lutter contre l'habitat indigne, Terre de Provence Agglomération met en place la demande d'autorisation de mise en location, le Permis de louer. Chaque propriétaire d'un bien à la location situé dans les cœurs de villes de Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Orgon et Rognonas doit déposer une demande en cas de première mise en location ou de changement de locataire. Ce dispositif permet de contrôler l'état du parc locatif pour lutter contre les situations d'insalubrité.

Il présente plusieurs avantages :

- Constituer un label de qualité du logement pour le propriétaire.
- Assurer un logement digne aux locataires.
- Lutter contre les marchands de sommeil.
- Améliorer la qualité globale du parc.
- Contribuer à l'attractivité du territoire.

Consultez les périmètres définis pour votre commune et téléchargez le mode d'emploi de ce dispositif dans la rubrique Habitat du site internet de votre agglomération.

Bien vivre dans ma ville

Rappel : Colis de Noël pour les séniors Dernières dates pour s'inscrire !

Dans la gazette de février 2023, nous avons expliqué que les personnes recevant actuellement les colis sont celles inscrites sur les listes électorales de la commune. Les personnes qui ne sont pas répertoriées, mais souhaitent tout de même recevoir le colis de Noël sont priées de se faire connaître à l'accueil de la mairie avant le 30 septembre 2023. Deux conditions sont nécessaires pour recevoir le colis : avoir plus de 65 ans et justifier habiter sur la commune depuis plus d'un an.

Les personnes qui ne désirent pas recevoir de colis sont priées de se signaler également afin d'éviter tout gaspillage.

Départ du Père Franck de Marc pour la paroisse d'Éguilles



Don de sang

L'amicale des donneurs de sang d'Orgon remercie les 42 donateurs, dont 10 nouveaux, qui sont venus lors de la collecte de sang du jeudi 15 juin 2023.

Un grand merci et félicitations aux élèves et aux professeurs du collège Mont-Sauvy pour leurs travaux de présentation et la gentillesse concernant l'accueil des donateurs.

Une poche peut donc sauver jusqu'à trois vies.

Après le don, la poche de sang est analysée puis passée dans une centrifugeuse qui permet de séparer les différents composants du sang.

On obtient alors trois produits sanguins distincts : les globules rouges, le plasma et les plaquettes. Chaque patient reçoit uniquement le produit dont il a besoin.

Les globules rouges sont essentiellement utilisés pour des patients atteints de maladies du sang ou d'anémie. Ils sont également indispensables lors d'une hémorragie, que ce soit durant une opération chirurgicale, en traumatologie ou lors d'un accouchement. Le plasma est utilisé par exemple pour prendre en charge les grands brûlés, les hémophiles ou les immunodéprimés. Les plaquettes aident entre autres, les personnes atteintes de leucémies, de lymphomes ou qui suivent une chimiothérapie.

Sachez que vous pouvez donner votre sang jusqu'à six fois par an pour les hommes et jusqu'à quatre fois pour les femmes.

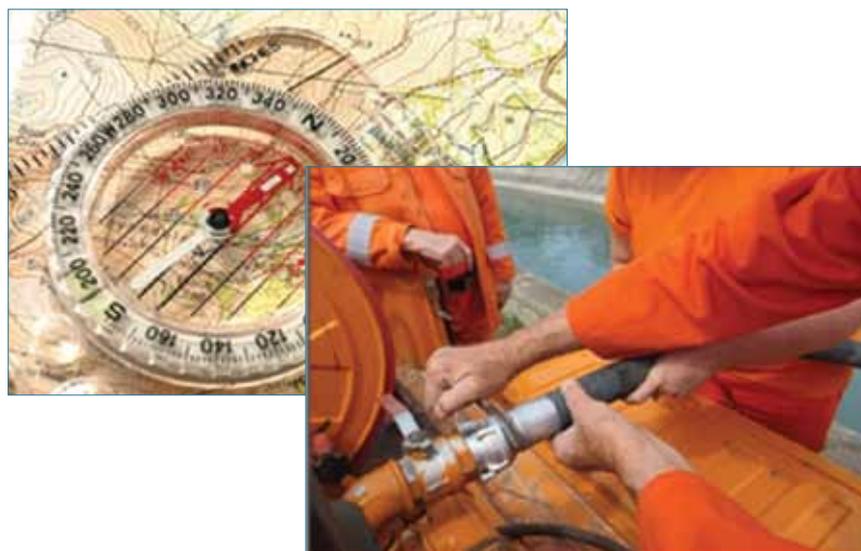
La prochaine collecte de sang qui aura lieu à Orgon se déroulera le mercredi 4 décembre 2024 de 15h00 à 19h30 à l'Espace Renaissance.

En attendant deux autres collectes sont programmées à Plan d'Orgon le mercredi 20 septembre 2023 et le mercredi 6 décembre 2023. Nous vous espérons nombreux.



Réserve Communale de Sécurité Civile Campagne de recrutement 2023

La Réserve Communale de Sécurité Civile, RCSC, d'Orgon est une structure associative permettant à l'équipe municipale de disposer d'un renfort de bénévoles formés face aux risques potentiels recensés de la commune. Les membres de la RCSC peuvent décharger les secours d'un certain nombre de tâches qui relèvent de l'assistance à la population (évacuation préventive, organisation de l'hébergement et du ravitaillement des sinistrés...), ce qui va permettre au service de secours de se consacrer exclusivement au sauvetage des personnes. Ils sont habilités pour intervenir sur un feu naissant, guider les secours et effectuer des opérations de noyage.



Nettoyons le sud

Le samedi 15 avril, pour la première fois, la Région Sud a organisé une grande opération de ramassage des déchets sur l'ensemble du territoire régional. 10 000 bénévoles se sont mobilisés sur le bord des routes, sur les plages, dans les espaces verts. Ce temps fort pour l'environnement, rassemblant les Mairies, les associations, les entreprises et les habitants, a été un véritable succès ! 50 tonnes de déchets ramassés et triés et plus de 200 communes mobilisées ! Bravo et merci à toutes et à tous d'avoir répondu présents à l'appel de #nettoyonslesud ! On vous dit à l'année prochaine ?



La Réserve Communale de Sécurité Civile offre en effet un certain nombre d'avantages. C'est le cas sur un plan opérationnel, tant pour le maire que les services de secours qui auront à intervenir sur la commune en cas de crise. Elle constitue également un instrument de mobilisation civique et de responsabilisation du citoyen, de valorisation et de développement des solidarités locales ainsi qu'un vecteur efficace de diffusion de la culture du risque. Elle offre, enfin, un cadre juridique pour la gestion des bénévoles et un statut spécifique à ses membres. Sur le plan formation, la RCSC peut vous proposer un programme adapté à votre engagement.

Que vous soyez étudiant, professionnel, retraité ou simplement motivé, venez nous rejoindre. Nous avons besoin de vous.



Nous sommes à la recherche de personnes disponibles et motivées pour nous aider à assurer la sécurité de notre commune. La Réserve Communale de Sécurité Civile d'Orgon, route de la Gare, sera ouverte chaque samedi matin de septembre à novembre de 9h00 à 11h30 afin de répondre à vos questions et découvrir l'environnement de travail.

**Pour tout renseignement,
merci de contacter Éric Kuhn au 07 50 90 77 93.**



Bien vivre dans ma ville

Programme des activités sportives

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
 De 9h00 à 10h00 Pilates Foyer Rural salle du bas	 De 9h00 à 11h00 Marche nordique	 De 9h00 à 10h00 Taekwondo Babies Salle de judo		 De 9h00 à 11h00 Marche nordique
 De 10h00 à 11h00 Stretching & assouplissement Foyer Rural salle du bas	 De 9h15 à 10h30 Yoga Yin-Yang Salle de danse	 De 10h00 à 11h00 Cirque Enfants Salle de judo		 De 9h00 à 10h00 Pilates Foyer Rural salle du bas
	 De 12h15 à 13h15 Yoga Yin-Yang Salle de danse	 De 11h00 à 12h00 Taekwondo Enfants Salle de judo		 De 9h15 à 10h30 Yoga Yin-Yang Salle de danse
				 De 10h00 à 11h00 Gym seniors Salle de judo
				 De 12h15 à 13h15 Yoga Yin-Yang Salle de danse
 De 18h00 à 19h00 Taekwondo Adolescents et adultes Salle de judo	 De 17h00 à 17h45 Yoga pour les enfants de 6 à 12 ans Salle de danse	 De 18h30 à 19h30 Sophro Relaxation Adultes Salle de danse	 De 19h00 à 21h30 Badminton Gymnase du collège	 De 18h15 à 19h15 Yoga Yin-Yang Salle de danse
 De 18h00 à 19h00 Dances en ligne Niveau débutant Foyer Rural salle du bas	 De 18h00 à 19h00 Dances en ligne Niveau avancé Foyer Rural salle du bas	 De 18h30 à 19h30 Kizomba & Bachata Niveau intermédiaire Foyer Rural salle du bas		 De 19h30 à 20h45 Yoga Yin-Yang Salle de danse
 De 19h00 à 20h00 Pilates Salle de judo	 De 19h00 à 20h00 Rock & dances de société Niveau intermédiaire Foyer Rural salle du bas	 De 18h30 à 19h30 Raja Yoga Salle de judo		
 De 19h00 à 20h30 Salsa & Bachata Niveau débutant Foyer Rural salle du bas	 De 19h00 à 21h30 Badminton Gymnase du collège	 De 19h40 à 20h40 Raja Yoga Salle de judo		
 HIIT De 20h00 à 20h45 Salle de judo	 De 20h00 à 21h00 Rock & dances de société Niveau débutant Foyer Rural salle du bas			
 De 20h00 à 21h15 Yoga Yin-Yang Salle de danse				
 De 20h30 à 21h30 Salsa & Bachata Niveau intermédiaire Foyer Rural salle du bas				

Inscriptions & Renseignements
 Badminton - 06.27.89.27.27
 Cirque - 07.50.84.29.31
 Danse - 06.75.09.25.77
 Gym seniors - 07.50.84.29.31
 Hata Yoga - 06.03.02.81.31
 HIIT - 07.50.84.29.31
 Marche nordique - 06.59.75.38.28
 Pilates - 07.50.84.29.31
 Sophro Relaxation - 06.81.57.17.09
 Stretching & assouplissement -
 07.50.84.29.31
 Taekwondo - 07.50.84.29.31
 Yoga Yin-Yang - 06.85.79.72.08



Foyers RURAUX 13
mouvement d'animation rurale

F.A. Val Durance

Entraînements le lundi, mercredi et vendredi
de 18h45 à 21h45.

Pour tout renseignement contacter
le 06 11 55 43 41 ou le 06 12 55 17 86.



Tennis



Le mardi de 18h00 à 21h30 cours pour les adultes.
Le mercredi de 18h00 à 21h30 cours pour les adultes.
Le mercredi après-midi cours pour les enfants.
Les cours sont donnés par un moniteur diplômé d'état.

Pour tout renseignement contacter
le 06 13 47 98 95. ou le 06 70 58 03 83.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
17h30 à 19h00 pour les U13	17h30 à 19h00 pour les U15	14h00 à 15h30 pour les gardiens et l'école d'arbitrage	17h30 à 19h00 pour les U13 et les U15	9h30 à 11h00 pour les U9
19h00 à 20h15 handball loisirs		de 15h30 à 17h00 pour les U11		11h00 à 12h00 pour les babies
20h15 à 22h00 pour les seniors				

Changement de directrice à l'école maternelle

C'est avec une grande émotion que nous avons dit au revoir à madame Pascale BERTAUX. Après plus de 30 années passées dans notre école maternelle, tous ses amis étaient réunis autour de Pascale pour lui souhaiter une longue et douce retraite. Par sa gentillesse et son grand professionnalisme, Pascale aura marqué des centaines de jeunes Orgonnais.

Un départ est toujours synonyme d'arrivée. Nous souhaitons la bienvenue à madame Sandra ALCOUFFE qui est donc la nouvelle directrice de l'école maternelle. Mme ALCOUFFE était récemment en poste dans l'Oise.

Bonne rentrée à tous les enseignants, ATSEM, personnels de nettoyage ou de cantine sans oublier les enfants et les parents.



Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette

En 2023, la commune a intégré le SIVU pour la gestion du Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette pour permettre aux habitants de bénéficier du service.

Le Relais Petite Enfance, à quoi sert-il, que peut-il vous apporter ?

Le Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette est le service de référence pour l'accueil du jeune enfant. Il propose informations et d'accompagnement autour des questions sur les modes d'accueil. C'est un service de proximité neutre et gratuit à disposition du public, mis en place par la municipalité. Il est géré par un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour la gestion du Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette.

Pour les familles et futurs parents - C'est un véritable lieu d'écoute, de soutien, d'échanges et d'accompagnement concernant les différents modes d'accueil de la petite enfance sur le territoire et d'orientation vers l'emploi des assistants maternels. Les enfants confiés aux assistants maternels bénéficient de temps collectifs d'éveil et des actions partenariales auxquels participent les assistants maternels.

Pour les professionnels - Le Relais Petite Enfance est un service d'accompagnement à la professionnalisation des métiers de l'accueil individuel (assistants maternels et garde d'enfants à domicile), afin de soutenir les bonnes pratiques et renforcer la qualité de l'accueil des enfants confiés.

Le Relais Petite Enfance met en place pour les professionnels

- Des temps collectifs en matinée (cadre sécurisant et apaisant) qui permettent aux assistants maternels d'offrir aux enfants dans un espace différent du domicile des moments de partage, d'éveil et de découvertes ludiques. Les professionnels sont disponibles, attentifs et à l'écoute des besoins des tout-petits qui révèlent quotidiennement leurs capacités insoupçonnées.
- Des rendez-vous individuels pour donner des réponses accessibles et adaptées à chaque situation.
- Des réunions thématiques afin de mutualiser les informations et échanger entre professionnels.
- Des groupes de paroles avec un intervenant spécialisé aidant à réfléchir sur sa pratique professionnelle.
- La promotion de la formation continue par la diffusion du catalogues IPERIA et des offres locales mises en place.
- Un accompagnement spécifique éventuellement pour lutter contre le sous-emploi.

Remise des prix aux élèves de CM2



Pour toute question, contacter le
06.85.49.72.47
ou adresser un mail à
alpilles@relaispetiteenfance.com
Facebook : **Relais Petite Enfance
Alpilles Montagnette**



Culture et patrimoine

Orgon - Plan d'Orgon Un « divorce » difficile

Le Journal officiel de la République Française du 9 juin 1923 indique que le sujet éminemment sérieux de la séparation entre Orgon et Plan d'Orgon était à l'ordre du jour de la Chambre des députés le 12 juin 1923.

La discussion relative au projet de loi tendant à diviser la commune était programmée en deuxième séance publique à quinze heures précises.

Toutefois, bien avant cette année charnière pour nos deux communes, ce sujet avait déjà été maintes et maintes fois discuté en conseil municipal.

En ce sens, la délibération du 7 février 1914 est une véritable madeleine de Proust historique.

À la fois factuelle et affective, elle explique de manière détaillée les infrastructures déjà existantes à Plan d'Orgon, dont l'autonomie administrative et religieuse est déjà très importante, tout en expliquant le point de vue défendu par monsieur Joseph Santi, Maire de la commune d'Orgon à cette époque.

Cette délibération expose également les modalités et les conséquences de ce que le Maire nomme lui-même le « divorce » d'un « vieux ménage » appuyant ainsi volontairement sur ce qu'il considère viscéralement comme un démembrement et un déchirement de sa commune.

Le lecteur l'aura compris, la visée du texte est à unique but historique, sans jugement aucun sur les faits administratifs, le langage et/ou les manœuvres politiques ayant eu lieu il y a maintenant un siècle.



Dans les faits comme nous l'explique de manière très claire et détaillé le texte, le quartier du Plan d'Orgon bénéficiait d'une autonomie très importante depuis le milieu du 19^e siècle.

La section du Plan possède déjà à cette époque une église, un cimetière, un garde champêtre, des cantonniers liés à l'entretien des chemins et une pompe à incendie.

Elle a également été dotée plus récemment d'une école de quatre classes (deux de garçons et deux de filles) et les familles disposent d'une garderie infantile.

L'autonomie ne s'arrête pas là puisque le quartier peut compter sur des facteurs assurant plusieurs distributions par jour, un bureau de poste avec un service des postes et télégraphiques ainsi qu'une cabine téléphonique et un porteur de dépêche.

D'un point de vue administratif, la délibération rapporte que tout récemment le quartier du plan s'est vu attribué sur place un adjoint assisté d'un secrétaire recevant la population pour les démarches liées à l'état civil ou autres (recensement des voitures, des chevaux, des récoltes, etc.) et pouvant même procéder aux mariages.

Le secteur du Plan a donc construit progressivement son autonomie et dans les faits, au moment de la rédaction de cette délibération, est quasiment autonome, à un détail près.

Les infrastructures et leur entretien ainsi que le personnel mis à disposition sont financés par la commune d'Orgon. Détail que le Maire ne manque pas de souligner.



A titre d'exemple le texte rapporte que pour le fonctionnement et l'entretien du bureau des postes ainsi que pour la mise en disposition des démarches administratives sur le quartier du Plan, la commune budgétise respectivement 715 francs et 30 francs de manière annuelle.

Si le texte du Maire est factuel sur les infrastructures existantes et leur mode de financement, son discours manque d'un autre côté de lucidité, aveuglé probablement et selon ses propres termes par l'amertume que la situation lui inspire.

Il ne considère pas le projet de démantèlement de la commune comme sérieux.

Il y voit un projet monté uniquement sur une mésentente ou une incompatibilité d'humeur entre Planais et Orgonnais.

Il exprime aussi une incompréhension, une fin de non-recevoir, tout en se victimisant parfois et en retournant la volonté de séparation comme une atteinte dirigée contre sa personne.

Les phrases interrogatives: « Quels griefs peut-on nous faire encore ? » ou « Je me demande messieurs si ce reproche s'adresse à ma personne ? » en sont les parfaits témoins.

Une certaine lassitude voire une victimisation ressort de ces phrases qu'il énonce après avoir listées les infrastructures dont dispose le secteur du Plan.

Il met également en garde contre les conséquences financières que pourraient avoir la séparation, comme l'augmentation des impôts pour compenser les pertes de revenus.



L'émotion qu'il exprime ne peut pas être entièrement feinte mais on peut toutefois s'interroger sur la part de verve politique dans son discours parfois culpabilisateur.

Il décrit avec un certain amour chauviniste Orgon comme l'une des villes plus riches et des plus prospères de l'arrondissement d'Arles.

Et pour cause, il a des intérêts économiques à défendre.

N'oublions pas que le secteur du Plan est riche de terres agricoles, contribution économique et de subsistance non négligeable pour la commune d'Orgon.

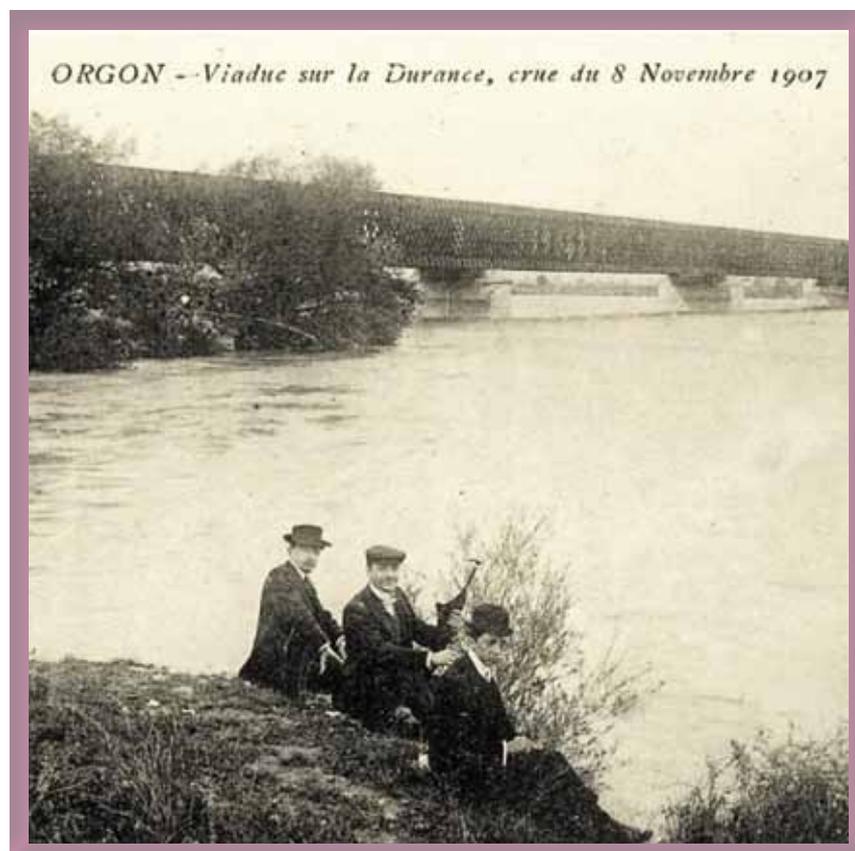
Mais alors qu'en est-il du vote ?

Sur les 21 votants, 11 se sont prononcés contre la scission, 9 ont voté pour et une personne s'est abstenue.

La fracture administrative a donc été retardée pour quelques voix seulement.

Ces dernières auraient enclenché la procédure de séparation et avec elle les prises de décisions notamment financières et mobilières comme le partage des dettes communales ou encore celui des biens mobiliers communaux.

La délibération municipale de l'année 1923 entérinera la création du village de Plan d'Orgon et de fait sa séparation inévitable avec celui d'Orgon, séparation qui n'a probablement été retardée que par la première guerre mondiale.



Culture et patrimoine



... Un été exceptionnel

Une fréquentation record

Durant les mois de juin, juillet et août l'équipe du Musée Urgonia n'a pas ménagé ses efforts pour accueillir un public scolaire et individuel toujours plus nombreux ! Avec près de 4.300 visiteurs rien que sur les mois d'été, le Musée espère dépasser cette année et, pour la première fois depuis son ouverture en 2015, les 10.000 visiteurs.



Des manifestations plébiscitées

Les Journées Européennes de l'Archéologie les 16 et 17 juin 2023

Les Journées Européennes de l'Archéologie qui se sont déroulées à la mi-juin ont mis cette année à l'honneur le patrimoine médiéval ! La journée dédiée aux classes d'Orgon a été l'occasion pour 49 enfants de l'école primaire d'en apprendre plus sur les fortifications médiévales avant la réalisation d'un petit blason en carton. Au cours du week end, enfants et adultes ont également pu profiter d'un atelier d'initiation aux fouilles archéologiques et d'une conférence consacrée au château de Montpaon situé sur la commune de Fontvieille. Au total, 96 personnes ont participé à cette manifestation.

La Nocturne du Musée Urgonia le 8 juillet 2023

Entre spectacle de magie, musique et jeu de piste, la soirée

du samedi 8 juillet a été particulièrement animée. La soirée a débuté par un spectacle familial de magie, de jonglage et de musique par la compagnie Mazik ayant enchanté plus de 80 personnes sur le boulodrome en face du Musée. Près de 50 autres personnes nous ont ensuite rejoint pour le concert des Kam's donné entre 20h30 et 22h30 dans la cour du Musée. En parallèle 23 enfants ont également parcouru Urgonia et ses collections dans le cadre d'un jeu de piste spécialement conçu pour l'événement. Cette traditionnelle nocturne sera bien entendu reconduite en juillet 2024 !

La Nuit de la Chauve-souris le 26 août 2023

Cette manifestation, réalisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Alpilles s'est tenue à Orgon ! Un groupe d'une trentaine de personnes a pu bénéficier d'une soirée entièrement consacrée aux chauves-souris. Sur la commune un arrêté de protection biotope pour les chauves-souris et leur habitat est en vigueur, le site ayant (avec celui de Saint-Rémy de Provence) un enjeu international pour la protection de ces animaux, dont 19 espèces différentes sont présentes dans les Alpilles. A l'issue d'une conférence et d'une projection animée par le GCP (Groupe des Chiroptère de Provence), une sortie a permis de découvrir ces petits mammifères dans leur milieu.

Le succès de l'exposition consacrée aux reptiles marins de l'ère secondaire



Ouverte au public entre le 3 juin et le 31 août 2023, l'exposition située dans le monastère de Notre-Dame-de-Beauregard consacrée aux monstres marins de l'ère secondaire a été un succès. De nombreuses personnes de la commune et de la région voire même de plus loin ont fait

le déplacement pour admirer ces squelettes et moulages d'animaux vieux de plus de 115/120 millions d'années. Ainsi, près de 1.100 personnes ont visité librement ou de manière commentée cette exposition inédite en Provence. Durant le mois de juin, plusieurs créneaux avaient également été réservés pour les classes d'Orgon et ce sont 134 enfants de l'école primaire du village qui ont pu bénéficier d'une visite commentée. Sur chacun des visages de ces petits Orgonnais on a pu lire la fascination et l'intérêt suscités par ces grands reptiles marins qui ont occupé notre territoire il y a bien longtemps.



Ne manquez pas les prochains ateliers et manifestations

Continuer à faire vivre le Musée et ses collections telle est la mission que se fixe au quotidien l'équipe ! Dès septembre les animations proposées à Urgonia reprendront du service pour la saison 2023-2024.

Les Journées Européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2023

Ces deux journées sont l'occasion pour le Musée de mettre à l'honneur son patrimoine grâce à plusieurs visites, conférences et ateliers qui vous seront dévoilés sous peu. Parmi les surprises, ne manquez pas la visite proposée par Eric Mallet de la chapelle de Saint-Véran ! Tout juste restaurée, elle ouvrira de manière exceptionnelle au public le dimanche 17 à 10h. Vous pourrez ensuite poursuivre votre journée avec nous pour une visite insolite du village agrémentée de danses médiévales par l'association de danse ancienne de Pelissanne. La déambulation partira à 14h du Musée Urgonia.

La fête de la Science le samedi 14 octobre 2023

Ne manquez pas la fête de la Science ! Au programme, comme chaque année, une journée tout public

entièrement consacrée à la Paléontologie. Le matin, vous partirez à la recherche de fossiles dans la carrière Omya avant de vous initier l'après-midi, au Musée Urgonia, au dégagement de fossiles. Pour cette journée les inscriptions auprès du Musée sont obligatoires.



Les ateliers pour adultes et enfants

À partir de septembre 2023, les ateliers (pour enfants et adultes) reprendront au Musée Urgonia. Pour être informé des différentes animations proposées, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet, <http://www.musee-urgonia.fr/fr/>, à nous laisser votre adresse mail pour être intégré à notre newsletter ou à nous suivre sur notre page facebook. Les inscriptions pour l'ensemble des ateliers de l'année seront ouvertes à partir de leur diffusion en septembre 2023.

Les Mercredis du Musée - Pour la troisième année consécutive, le Musée Urgonia proposera un mercredi par mois des ateliers pour les enfants. Vous retrouverez cette année encore nos ateliers phares (moulages de fossiles, ateliers autour des dinosaures) mais aussi beaucoup de nouveaux ateliers (cuisine romaine et médiévale, parure préhistorique, atelier consacré à Matisse) et surtout davantage d'ateliers destinés aux plus petits (3-5 ans) avec des spectacles inédits et de l'éveil musical.

Les Samedis parents - enfants - Très plébiscités en 2022-2023, les ateliers parents-enfants du samedi matin (un samedi par mois environ) seront reconduits pour 2023-2024. La plupart des matinées proposeront des visites et des animations inédites à faire en famille : réalisation d'une fresque autour des œuvres de Matisse, initiation au métier de céramologue, etc. L'objectif : que chaque activité soit adaptée aux familles peu importe l'âge des enfants.

Culture et patrimoine



Les ateliers adultes

Pour la première fois à Urgonia, un cycle complet de conférences/ateliers sera proposé en semaine aux adultes. L'équipe du Musée a d'ores et déjà réfléchi à des thématiques diversifiées : réalisation et dégustation de recettes médiévales, calligraphie chinoise, initiation au yoga au cœur des collections du Musée. Nous espérons ainsi que chaque Orgonnais pourra se reconnaître dans une activité.

Les conférences pour les adultes en partenariat avec la Médiathèque

Les conférences reprendront également à la Médiathèque à partir de septembre. Jusqu'à décembre 2023, les conférences programmées seront en lien avec les Alpilles et le Talagar. À partir de janvier 2024, un nouveau cycle sera proposé. Il sera consacré à l'animal sous toutes ses formes : fossiles, animaux consommés, utilisés dans l'artisanat avec comme objectif de centrer les conférences sur la Provence en balayant une large chronologie (depuis l'ère secondaire jusqu'à l'époque contemporaine) avec pour chaque séance une chronologie et un thème différents.

Un nouvel outil pour les scolaires

Depuis le mois de juin 2023, Le Musée Urgonia est référencé sur le Pass Culture Pro. Ce référencement permettra une plus large diffusion de l'existence du Musée auprès des collèges et des lycées de la région avec nous l'espérons davantage de visites, d'autant que le Pass Culture Pro permet aux établissements d'obtenir des financements pour leur visites et ateliers au Musée. Les autres partenariats, notamment avec le PNRA sont maintenus et plusieurs établissements bénéficiant d'un financement du PNRA ont déjà annoncé leur souhait de faire des visites et des ateliers au Musée en 2023-2024.

À venir en 2024

Nous vous concoctons également de belles surprises pour l'année 2024 avec de nouveaux prestataires pour les journées de l'archéologie, la nuit des Musées, la nocturne, etc. Nous ne pouvons que vous dévoiler partiellement ces surprises mais attendez-vous à des spectacles de théâtre, une semaine autour de la biodiversité en avril avec des visites contées et un programme inédit autour de l'artisanat lors des journées de l'archéologie en juin 2024.

Un nouvel élan pour le patrimoine d'Orgon

En parallèle, l'équipe du Musée Urgonia œuvre au quotidien pour valoriser le Patrimoine du village ! Une grande campagne d'inventaire du Patrimoine historique va être réalisée au cours de l'année 2024. Une base de données informatique est en cours de création. Cette base rassemblera chaque bâtiment ou élément notable du patrimoine orgonnais, peu importe sa datation ! Cela comprendra autant des renseignements sur le rempart, le château, les portes de la ville que des renseignements sur les puits, et les abreuvoirs à chevaux présents dans les maisons. Vous verrez donc régulièrement Marie-Astrid Chazottes dans les rues du village en train de photographier, dessiner ou décrire les façades des maisons. N'hésitez pas à l'interpeller pour lui poser toutes les questions que vous souhaitez. L'objectif est de valoriser notre patrimoine et de vous le restituer car c'est le vôtre ! Dans cette optique, comme personne ne connaît aussi bien son village et sa maison que vous, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez dans votre maison des éléments (four, puits, abreuvoir, vieilles caves) ou des documents anciens que vous souhaitez nous montrer. Nous nous déplacerons avec plaisir !



Médiathèque Edmond Rostand

Nuit de la lecture - Le comédien Jacques Merle était à la médiathèque, vendredi 13 janvier pour des lectures. Privilégiant des textes assez sombres, puis des passages plus enlevés ou comiques, il a monté l'étendue de son registre. Au milieu d'un décor de caquettes, le comédien a su créer une ambiance, a trouvé un fil conducteur par les œuvres choisies afin de transporter le public.



La maison du riz - Vendredi 27 janvier la Médiathèque a reçu la Maison du riz située à Albaron, concept unique en terre camarguaise inauguré en 2015 par la famille Rozière. C'est Françoise Rozière accompagnée de sa fille Marine qui nous ont présenté le travail que cette famille de passionnée accomplit depuis 5 générations. Une famille dont le plus grand plaisir est de produire le meilleur des riz de Camargue, cultivé sur des sols respectés et décliné dans des gammes très personnelles, riz parfumé, riz noir, à rizotto. Une délicieuse dégustation de riz noir a clôturé la conférence.



Parentalité, numérique et harcèlement scolaire - La Médiathèque toujours soucieuse de l'actualité et du bien être des enfants a organisé des ateliers préventifs au

mois d'avril. Ces ateliers portaient sur l'usage excessif des écrans et leurs dérives. Marjolaine Hoinkis, consultante en parentalité a proposé et partagé des idées différentes pour occuper les enfants sans les écrans. Elle a donné des conseils sur le temps à passer devant les écrans, comment instaurer des règles d'usage en fonction de l'âge des enfants. Amine Moqtad, conseiller numérique à Terre de Provence, est intervenue à l'école élémentaire afin d'expliquer aux parents comment utiliser le contrôle parental sur les ordinateurs, tablettes et smartphones. Enfin, Olivier Bereziat, éducateur, intervenant pour l'Association Marion la Main tendue, s'est rendue à l'école élémentaire afin d'échanger et sensibiliser les enfants sur le harcèlement et le cyberharcèlement.

Quelques mots sur l'Association Marion la Main tendue
L'association Marion Fraisse la main tendue est une association de loi 1901 dont le siège principal se situe en région parisienne. Le 13 février 2013, Marion, 13 ans, se suicide, victime de harcèlement à l'école. Depuis ce jour, sa mère, Nora Fraisse, se bat, pour que l'on prenne au sérieux le harcèlement scolaire. Sa mobilisation contribue à ce que l'on parle davantage du harcèlement et du cyberharcèlement. Par le biais de l'association qu'elle a créée, Nora Fraisse rencontre de nombreux enfants et adolescents et intervient au sein des établissements scolaires.



Des vacances ludiques et enrichissantes - C'est un jeune public très captivé par la musique, les jeux de lumière, l'énergie qui a découvert Maestro(S). Ce spectacle de la Compagnie Papier Machins s'inspire des vies de Wolfgang Amadeus Mozart, Ludwig Van Beethoven et de Antonio Salieri. C'est l'histoire d'une rencontre entre le cancre et le premier de la classe. Nos deux héros de papier vont apprendre à créer ensemble malgré leurs différences, ils vont devoir mettre de côté orgueil et vanité pour amitié et altruisme. Le talent, est-il un don ou un apprentissage ? Un petit groupe de passionnés de construction a participé à l'atelier pédagogique et ludique avec des briques LEGO animé par Bricks 4 Kidz.



Culture et patrimoine

Restez connectés !

Restez connectés et informés des dernières nouveautés touristiques en vous abonnant à l'infolettre hebdomadaire de l'office de tourisme intercommunal et en nous suivant sur les réseaux sociaux. Vous cherchez à découvrir les meilleures activités touristiques du territoire ?

Suivez l'OTI sur Facebook et Instagram sur la page Terre de Provence Tourisme pour recevoir les dernières informations sur les événements locaux, les activités sportives, culturelles ou de loisirs et aussi découvrir les producteurs et les artisans qui font vivre le territoire.

Abonnez-vous à l'infolettre et ne manquez plus jamais une occasion de découvrir les merveilles du territoire.

Toutes les semaines, recevez dans votre boîte mail quatre événements phares du week-end et des idées de sortie pour toute la famille.

C'est très simple, inscrivez votre adresse mail directement en bas de page du site myterredeprovence.fr.



Nouvelles éditions touristiques

Pratiques, légères et remplies de bonnes adresses, les nouvelles éditions touristiques de Terre de Provence sont arrivées. Elles se composent d'une carte touristique, d'un guide du patrimoine, d'un dépliant de la restauration, d'un dépliant

cyclotouristique et, nouveauté, du guide des expériences. Vivez le territoire grâce aux huit expériences proposées dans le guide des expériences. Se ressourcer dans un jardin, se balader accompagnés d'ânes de Provence ou encore avoir les meilleurs spots photos pour faire rêver votre communauté sur les réseaux sociaux.

En un coup d'œil sur la carte touristique en français ou en anglais, découvrez les activités familiales, les balades en quad ou en trottinette électrique tout terrain. Un petit aperçu de l'expérience Terre de Provence, ça vous tente ? Scannez les QR-Codes et retrouvez-vous en pleine fête de charrette ramée, dans un atelier de fossiles, dans un jardin ressourçant ou encore à bord d'une 2CV parcourant le territoire. Le dépliant de la restauration est votre allié pour les haltes gourmandes. Cuisine traditionnelle, raffinée, bars à vin ou petite collation dans un snack tout est possible. Profitez des routes de campagnes en empruntant les sept boucles du dépliant cyclotouristique. Et si vous préférez la version numérique, géolocalisez-vous grâce au Système d'Information Géographique et suivez les indications des boucles cyclables en Terre de Provence. Amateurs d'histoire et de monuments historiques, vous ne vous déplacerez plus sans le guide du patrimoine. Vous y apprécierez la présentation architecturale et y découvrirez les anecdotes et grandes dates des sites emblématiques de chaque commune.

Téléchargez la documentation ou retrouvez-la dans les Bureaux d'Information Touristique du territoire.



Festivités

Cérémonies commémoratives



▲ 8 mai



▼ 14 juillet ▲ 18 juin

▼ 24 août



Soirée de la Saint-Patrick - 18 mars 2023



Festivités



Carnaval - 1^{er} avril 2023



Lundi de Pâques - 10 avril 2023



Fête de la Saint-Jean - 24 juin 2023





Fête votive - Du 12 au 15 août



Remerciements - Derrière chaque événement organisé avec succès, il y a une équipe de bénévoles extraordinaires. Nous profitons de cet article pour dire un grand MERCI aux bénévoles de la Commission extramunicipale des Fêtes. Votre temps, vos énergies positives et vos engagements sont très précieux pour offrir ces magnifiques moments de festivité à nos chers concitoyens. Cette réussite vous revient, BRAVO à tous !

A vos agenda.... L'édition 2024 de la Fête votive d'Orgon se déroulera du mardi 13 août au samedi 17 août.

État civil Du 1^{er} janvier au 31 août 2023

Ils sont nés...

MUNOZ Antoine, Jean le 9 janvier 2023
TOSELLO Milo, Lucien le 2 février 2023
GARCIA Manuella, Maranatha le 5 février 2023
ÂMRI Naël le 21 février 2023
ZAN Sarah le 22 février 2023
ILIE Catalea, Maria le 26 février 2023
FRIAUD Lou, Nathalie, Céline, Claude le 28 février 2023
HENAFF DEGIOANNI Jules, Serge, Gérard, Mickaël le 22 mars 2023
CONTRERAS Françoise le 11 avril 2023
MAGRIT Lyse, Frédérique, Valérie le 13 avril 2023
PEZ CIANAMEA Eden le 14 avril 2023

EL MORABYTY BOUYSS Amira le 18 avril 2023
KRAEMER Leysson, aloyse, Aimé le 24 avril 2023
DAROURI Eya le 4 mai 2023
GORCZYCKI Malory le 15 mai 2023
BACAR Ayden le 5 juin 2023
GAUTIER Mana, Alexa, Virginie le 9 juin 2023
AMMOUR Romy, Noëlle, Romaine le 13 juin 2023
CANTIN FABY Meylie le 3 juillet 2023
VIOLA Ilyes le 28 juillet 2023
LE BEC Justin, Victor, Jean le 1^{er} août 2023
MORENO Maria, Anjaly le 16 août 2023



Ils se sont mariés...

FREDON Florence et BEN ACHOUR Omar le 11 février 2023
BAUD Lugdivine, Elisabeth, Gabrielle et VERBRUGGHE Tristan le 25 février 2023
PEREZ Aurélie, Rose, Antoinette et CHAUVET Olivier Mickaël le 4 mars 2023
EL BOUDATI Rachida et KATTAT Farid le 11 mars 2023
RAULT Annaïg, Charlotte, Emilienne et GABRIEL Vincent Michel le 20 mai 2023
MARHUENDA Laetitia, Marie et JORON Cédric le 3 juin 2023
PENAS Sandrine, Lucette et NAVARRO-MAUZANERA Jackie Emmanuel le 3 juin 2023
DUENAS Laurine et OSSOLA Axel, Denis, Laurent, Michel le 10 juin 2023
MALLET Erika, Marie et REBEYROL Maxime, Benoît le 10 juin 2023
RATBAOUI Maria et ABDELALI Hadj-Hamed le 10 août 2023
NORTHAM Stéphanie, Eliane, Jessie et CHASSANG Franck le 12 août 2023
GIORDANO Wendy, Angelique, Jacqueline et RABIER Thibault le 12 août 2023
BISSONNET Océane, Ghislaine, Patricia, Monique et SLAMI Ayoub le 22 août 2023
CESARIDIS Hélène, Reine et PALLATIN Corinne, Anna, Juliette le 22 août 2023

Ils nous ont quittés...

AMRAOUY Hasan le 6 janvier 2023
LE HORS Sophie, Geneviève le 15 janvier 2023
BIVER Erna, Anne veuve THIMISTER le 27 janvier 2023
PESENTI Piera, Catherine veuve GERVASONI le 2 février 2023
DELLIÈRE Annie, Colette, Denise épouse MAS le 9 février 2023
ZEGUERFI-COMINELLI Azzedine Enzo le 13 mars 2023
AUBRY Marceline, Georgette, Maria veuve GIRARD le 21 mars 2023
ESQUEMBRE Madeleine, Antoinette divorcée DAVIN le 21 mars 2023
ROMAN Jean-Marie le 26 avril 2023



GUARDI GIANGRECO Jeannette, Rosine veuve GIANGRECO le 17 mai 2023
STROBBE Didier, Julien le 23 juin 2023
CARREIRO FREITAS TEIXEIRA Joao Manuel le 26 juin 2023
LEBON Jeanine veuve DUQUERROUX le 27 juin 2023
MEBAREK-HADDAD Ali le 27 juin 2023
BOUNOUARA Lydia, Chahrazed, Hadda le 9 juillet 2023

Agenda

Septembre 2023

Samedi 16 septembre : 15h30 - **Concours de boules** place du Four à Chaux.

Samedi 16 et dimanche 17 septembre : **Journées Européennes du Patrimoine.**



Samedi 16 septembre : De 9h30 à 11h00 - **Visite commentée de la chapelle Saint-Roch** au départ du Musée Urgonia.

De 14h00 à 15h30 - **Atelier « Couleurs Calcaires »** pour les enfants de 4 à 8 ans au Musée Urgonia.

17h00 - **Conférence « L'architecture de la Renaissance - l'exemple des façades d'Orgon »** pour les adultes par Florian Mancuso à la Médiathèque.

Dimanche 17 septembre : 10h00 - **Visite de la chapelle Saint-Véran.**

De 10h00 à 12h00 - **Atelier « Les bâtisseurs du Moyen-Âge - Atelier vitrail »** pour les enfants de 8 à 12 ans au Musée Urgonia.

14h00 - **Visite du village d'Orgon** entrecoupée de danses médiévales et d'époque Renaissance au départ du Musée Urgonia.

Samedi 23 septembre : De 17h00 à 00h00 - **Festival Wouais le Rock !** à l'Espace Renaissance.

Vendredi 29 septembre : 18h30 - **Conférence autour du miel** à la Médiathèque.

Samedi 30 septembre : 15h00 - **Concours de boules** place du Four à Chaux.

Octobre 2023

Dimanche 1^{er} octobre : De 9h00 à 17h00 - **Bourse à la puériculture** à l'Espace Renaissance.

Du mercredi 4 au vendredi 6 octobre : **Semaine bleue** à l'Espace Renaissance.



Mercredi 4 octobre : 15h00 - **Loto des Anciens.**

Vendredi 6 octobre : 12h00 - **Repas des Anciens suivi d'un après-midi musical.** Participation de 10€00 par personne. Inscription au repas au 04 65 29 01 94.

Samedi 7 octobre : 10h00 - **Atelier d'initiation aux différentes techniques de peinture** à la Médiathèque.

Samedi 7 octobre : **Fête de la Science 2023** au Musée Urgonia.

Mercredi 11 octobre : 10h30 - **Heure du conte** à la Médiathèque.

Mercredi 11 octobre : 14h30 - **Goûter surprise et animé** à la Médiathèque.

Mercredi 18 octobre : De 10h00 à 11h30 - **Atelier « A la découverte des dinosaures »** pour les enfants de 3 à 5 ans au Musée Urgonia.

Mercredi 18 octobre : De 13h30 à 15h30 - **Atelier « A la découverte des dinosaures »** pour les enfants de 6 à 12 ans au Musée Urgonia.

Vendredi 20 octobre : 18h30 - **Conférence « Les dinosaures de Provence »** à l'Espace Renaissance.

Samedi 21 octobre : De 9h00 à 12h00 - **Visite et atelier sur le thème du sentier de la pierre et des dinosaures** pour les parents et les enfants de 6 ans et plus au Musée Urgonia.

Mardi 24 octobre : 18h30 - **Tournoi de e-foot** à la Médiathèque.

Mercredi 25 octobre : 15h00 - **Spectacle « Le loup Marlaguette »** pour les enfants à partir de 6 ans à la Médiathèque.

Mercredi 25 octobre : **Fête des couleurs** au Foyer Rural.

Jeudi 26 octobre : 14h30 - **Atelier créatif** à la Médiathèque.

Vendredi 27 octobre : **Animations Robot 2123** à la Médiathèque.

Lundi 30 octobre : De 14h00 à 15h30 - **Atelier « Tous archéologues »** pour les enfants de 6 à 12 ans au Musée Urgonia.

Mardi 31 octobre : 17h00 - **Chasse au trésor d'Halloween** pour les enfants dans le village.

Mardi 31 octobre : 19h00 - **Conte nocturne d'Halloween** sur le sentier de la pierre pour les adolescents à partir de 14 ans et les adultes.



Agenda

Novembre 2023

Jeudi 2 novembre : De 10h00 à 11h30 - **Atelier « Histoire de l'écriture »** pour les enfants de 6 à 12 ans au Musée Urgonia.

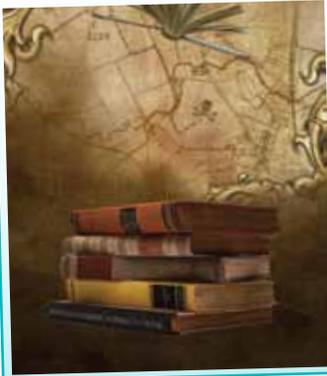
Mercredi 8 novembre : 10h30 - **Heure du conte** à la Médiathèque.

Mercredi 8 novembre : 14h30 - **Goûter surprise et animé** à la Médiathèque.

Samedi 11 novembre : 11h30 - **Cérémonie commémorative** au Monument aux Morts.

Mercredi 15 novembre : De 10h00 à 11h30 - **Atelier « Moulage de fossiles »** pour les enfants de 6 à 12 ans au Musée Urgonia.

Mercredi 15 novembre : De 13h30 à 15h00 - **Atelier « La Préhistoire - Évolution des hommes et des techniques »** pour les enfants de 6 à 12 ans au Musée Urgonia.



Samedi 18 novembre : 10h00 - **Atelier « Contes et Yoga »** pour les enfants de 5 à 10 ans à la Médiathèque.

Samedi 18 novembre : De 14h00 à 16h00 - **Atelier d'initiation au dégagement de fossiles** pour les adultes et les enfants à partir de 8 ans au Musée Urgonia.

Dimanche 19 novembre : De 9h00 à 17h00 - **Bourse aux loisirs créatifs** à l'Espace Renaissance.

Mardi 21 novembre : De 10h00 à 12h00 - **Atelier conférence « S'alimenter au Moyen-Âge - Réalisation et dégustation d'une recette médiévale »** pour les adultes au Musée Urgonia.

Décembre 2023

Samedi 2 décembre : **Foire de Noël** au profit du Téléthon dans les rues du village.

Samedi 2 décembre : De 10h00 à 12h00 - **Visite et atelier sur le thème de la géologie** pour les parents et les enfants de 6 ans et plus au Musée Urgonia.

Samedi 2 décembre : **Spectacle cabaret « Bébé sous la neige »** pour les enfants de 3 mois à 6 ans à la Médiathèque.

Mercredi 6 décembre : 10h30 - **Heure du conte** à la Médiathèque.

Mercredi 6 décembre : 14h30 - **Goûter surprise et animé** à la Médiathèque.

Vendredi 8 décembre : 17h30 - **Concours de coinche au profit du Téléthon** à l'Espace Renaissance.

Vendredi 8 décembre : 20h00 - **Concours de soupes et de desserts au profit du Téléthon** à l'Espace Renaissance.

Dimanche 10 décembre : 15h00 - **Loto au profit du Téléthon** à l'Espace Renaissance.

Vendredi 15 décembre : 18h30 - **Conférence « Les constructions en pierre sèche dans le massif du Talagard »** pour les adultes à la Médiathèque.

Samedi 16 décembre : De 14h00 à 16h00 - **Atelier d'initiation au dégagement de fossiles** pour les adultes et les enfants à partir de 8 ans au Musée Urgonia.

Mercredi 20 décembre : De 10h00 à 11h30 - **Atelier « Mini-romains - Découverte et de dégustation d'aliments et de plats romains »** pour les enfants de 4 à 6 ans au Musée Urgonia.

Mercredi 20 décembre : De 13h30 à 15h00 - **Atelier « Parures préhistoriques »** pour les enfants de 6 à 12 ans au Musée Urgonia.

Janvier 2024



Jeudi 4 janvier : 19h00 - **Présentation des vœux du Maire** à l'Espace Renaissance.

Dimanche 7 janvier : 15h00 - **Loto de La Boule de Beauregard** à l'Espace Renaissance.

Dimanche 21 janvier : 16h00 - **Loto du Club Taurin la Bouvine** à l'Espace Renaissance.

